

AVIS D'INTENTION AI-CRW93693

Direction de la gestion et de la conformité contractuelles

2024-11-06

SERVICES-CONSEILS EN GOUVERNANCE DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS

Le présent avis d'intention ne constitue pas un appel d'offres, mais plutôt la publication de l'intention d'accorder un contrat de gré à gré à l'entreprise identifiée au présent avis.

Toute entreprise jugeant être en mesure de satisfaire aux exigences identifiées dans le présent avis d'intention peut, au plus tard à la date indiquée à la clause DÉLAI DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT, faire part de ses intérêts envers ce projet et démontrer clairement ses capacités à livrer les biens et services demandés.

Les réponses reçues au plus tard la date indiquée à la clause DÉLAI DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT ne seront prises en considération qu'aux seules fins d'aviser s'il y a lieu ou non de recourir à un appel d'offres public. Si elle juge qu'aucune entreprise n'a réussi à faire la démonstration de sa capacité à réaliser adéquatement le mandat, la Société se réserve le droit de maintenir sa décision initiale de confier ce contrat à l'entreprise identifiée au présent avis. Les entreprises peuvent se renseigner davantage en communiquant avec le représentant de la Société identifié à la présente.

Dans le présent document, le terme Société désigne la Société de l'assurance automobile du Québec.

1. DESCRIPTION DU BESOIN

La Société désire octroyer un contrat pour la réalisation d'un mandat portant sur les **Services-conseils en gouvernance des systèmes d'informations**.

Le contrat comprend principalement les éléments suivants :

- Identification des risques et des contrôles en place concernant les contrôles généraux informatiques;
- Assurance qualité sur l'information financière.

2. ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ

La Société s'attend à obtenir des recommandations et des conseils sur les éléments énoncés ci-dessus.

3. LIGNES DIRECTRICES

Les lignes directrices de la Société en regard du présent contrat visent à assurer un fonctionnement efficient et efficace des opérations, d'obtenir une analyse neutre et indépendante.

La Société vise donc, au terme du contrat, à ce que la firme :

- Émette des constats, explique les impacts et les pistes d'amélioration;
- Fournisse des conseils dans l'établissement des moyens à mettre en œuvre dans un plan d'actions;
- Effectue l'assurance qualité sur l'information financière liée à différents correctifs apportés.

4. INFORMATION RELATIVE AU CONTRAT

La Société envisage conclure un contrat de gré à gré avec PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./ S.E. N.C.R.L. Le contrat s'échelonne sur une période de six (6) mois à partir de sa date de signature, soit le **21 novembre 2024**.

Malgré le fait que le contrat comporte une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public, la Société souhaite conclure un contrat de gré à gré puisqu'il s'agit d'un mandat spécialisé pour lequel un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt du public.

L'octroi de ce contrat de gré à gré à une firme à l'externe permettra à la Société :

- D'obtenir un état d'avancement et un plan d'action pour le 20 décembre 2024;

- D'obtenir les services d'experts spécialisés SAP, notamment : SAP S4 (FI-GL, FI-AR, TR, PM, SD, FS-CD, BP), SAP Commerce, Emma, CRM, OpenText,

5. DÉLAI DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

L'entreprise intéressée qui estime être pleinement qualifiée et certifiée pour répondre aux exigences précisées peut présenter un énoncé de capacité démontrant clairement que l'entreprise répond à toutes les exigences du mandat.

L'entreprise intéressée doit **au plus tard le 16 novembre 2024**, signifier son intérêt en transmettant les informations demandées **par courriel** (en prenant soin d'identifier le titre de l'avis d'intention) à l'adresse suivante :

➤ [REDACTED]

Une période de validation de l'information sera établie au besoin afin de vérifier la crédibilité des fournisseurs et des solutions proposées pour respecter les exigences reliées au mandat.

6. LE REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ

Afin de faciliter l'échange d'information, la Société désigne la personne suivante pour la représenter :

Zenabou Bawa

Direction de la gestion et de la conformité contractuelles

[REDACTED]

Téléphone :

poste [REDACTED]

Courriel :

[REDACTED]

Objectif de la note (SAAQ): - Obtenir l'autorisation de conclure un contrat de gré à gré dont le montant est égal ou supérieur au seuil d'appel d'offres public, compte tenu qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public



- Obtenir l'autorisation de recourir à l'externe dans le cadre de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE)

Besoin d'affaires / Rappel des faits (SAAQ):

La présente demande vise la conclusion d'un contrat de gré à gré avec PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./ S.E. N.C.R.L. afin d'obtenir des services-conseils en gouvernance des systèmes d'information. Une expertise fine des modules financiers SAP est essentielle en raison de l'environnement de contrôle informatique en place à la Société. La firme devra fournir ses constats rapidement afin que la Société puisse apporter les ajustements requis à l'environnement de contrôle avant le 1er janvier 2025.



Ce mandat requiert non seulement une expertise pointue des modules financiers SAP, mais aussi une indépendance totale des firmes, ainsi que la capacité de mener à bien les travaux dans un délai très court. À la connaissance de la Société, seule PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./ S.E. N.C.R.L. est en mesure de répondre à ce mandat de façon neutre et indépendante considérant l'implications des autres firmes dans les divers projets de la Société.

Motifs justifiant l'autorisation (SCT):

La Société désire recourir aux services d'une firme externe afin d'obtenir des services-conseils en gouvernance des systèmes d'information. Une expertise fine des modules financiers SAP est essentielle en raison de l'environnement de contrôle informatique en place à la Société.



De plus, le mandat requiert une indépendance et une neutralité totale des firmes ainsi que les capacités et les ressources nécessaires pour accomplir les travaux de ce besoin ponctuel dans un court délai de six mois.

À la connaissance de la Société, seule PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./ S.E. N.C.R.L. est en mesure de répondre à ce mandat de façon neutre et indépendante considérant l'implication des autres firmes dans les divers projets de la Société.

Répartition et autorisation budgétaire (SAAQ):	Le montant estimé du contrat est de 400 000,00 \$, réparti sur deux ans dont 120 000,00\$ en budget de base en 2024. La balance devra être autorisée dans le budget de l'année subséquente.	i
Recommandation(s) (SAAQ):	Considérant, - la nécessité d'effectuer les ajustements nécessaires à l'environnement de contrôle informatique avant le début de l'année financière 2025; - que le Vérificateur général et le co-vérificateur externe recommandent de recourir à une firme externe détenant l'expertise et les outils nécessaires dans le domaine pour ce besoin ponctuel; - qu'a la connaissance de la Société, seule PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./ S.E. N.C.R.L. est en mesure de fournir l'analyse neutre et indépendante nécessaire; il est recommandé au Président-directeur général d'autoriser la conclusion d'un contrat de gré à gré dont le montant est supérieur au seuil d'appel d'offres public.	i
Nombre de contrats visés par cette autorisation:	1	i
Type d'acquisition:	Services	
Mode sollicitation / avis:	Gré à gré	
Disposition(s):	LCOP a.13 (4°) , LGCE a.16	i
Description(s) disposition(s):	[Contrat GG ≥ seuil lorsqu'un AOP ne servirait pas l'intérêt public, Contrat de services ≥ 25k\$ (ou ≥ 10k\$ si personne physique) non visé par la Directive]	
Statut:	Adjudicataire	i
Adjudicataire:	PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./ S.E. N.C.R.L.	i
Type d'adjudicataire:	Personne morale de droit privé, société en nom collectif, en commandite ou en participation	
Description externe:	Services-conseils en gouvernance des systèmes d'informations	
Date effective:	lun. 25 nov. 2024	i
Date d'expiration:	mar. 20 mai 2025	i
Dépense estimée/Montant initial EXCLUANT les options:	\$400 000,00 CAD	i
Option(s) de renouvellement et/ou acquisition(s) supplémentaire(s):	Non	i
Numéro de référence SEAO:		i
ID du contrat:	CW93902	

Risques et mesures de mitigation



N° ↑	Risques associés au dossier	Description	Mesures de mitigation	Suivi
1	Risque(s) de non-conformité	Risque faible de recevoir une plainte d'un concurrent potentiel relativement à l'attribution de ce contrat de gré	Un avis d'intention est publié au SEAO. Si une entreprise se manifeste lors de la publication de cet avis, un retour	Non

		à gré.	sera effectué auprès des autorités afin de déterminer les suites à donner au processus.	
2	Risque(s) de non-conformité	Risque de contourner la LGCE. Risque faible. Selon la réglementation en vigueur, le dirigeant de l'organisme peut autoriser le recours à l'externe pour ce type de besoin ponctuel qui nécessite une expertise spécifique et une opinion neutre et indépendante.	S/O	Non
3	Risque(s) médiatique(s)	Risque moyen. La Société pourrait se voir questionner quant à son choix d'octroyer un contrat de gré à gré au-dessus des seuils.	Des lignes de presse ont été préparées	Oui



Dernière visite de Marylin Martineau (AAK00) le 25/8/2025 21:30 | SAAQ | C80_UI4

[Informations sur la confidentialité pour le service Ariba Cloud](#)

[Déclaration concernant les cookies](#)

[Conditions d'utilisation Participants](#)

© 1996-2025 Ariba Inc. Tous droits réservés.